

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 02**

**Objet : ELECTION DU PRESIDENT.**

L'an deux mille vingt-six

Le 16 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni à Corneilles-en-Paris – 95240 – Salle des fêtes Emy-Les-Prés – rue Emy-Les-Prés, en séance publique, sous la présidence de Marie-Christine CAVECCHI.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Florence PORTELLI, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Eric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Marie-Christine CAVECCHI, Martine CHARBONNIER, Christian JEUDY, Françoise GONZALEZ, Claude CAUËT, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Bernard JAMET, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Catherine ROUSSEAU, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, François LAMARCHE, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Carole FAIDHERBE, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUESON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Manuela MELO, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Etienne RAVIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO-TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL Ouardani, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Samir LASSOUED, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, Conseillers communautaires,

**Étaient absents excusés et représentés :**

Mohamed BANNOU par Françoise GONZALEZ

Sandra BILLET par Yannick BOËDEC

Marie-Ange LEMOINE par Audrey MONTEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h10

Secrétaire de Séance : Sohane ZADIGUE-BAPTISTE,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votant : 87

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° A 25-178, du Préfet du département du Val d'Oise du 30 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu les feuilles de proclamation des résultats du scrutin des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026, des communes membres portant désignation des délégués à la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N° D\_2026\_027 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant installation du conseil communautaire,

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire, article 18 – Modalités de vote – permettant le recours au vote électronique pour l'élection du Président et des membres du Bureau communautaire et des commissions de la CA Val Parisis au scrutin secret,

**PROCEDE** à l'élection du Président, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la présidence de Marie-Christine CAVECCHI, doyenne de l'assemblée délibérante et assistée du secrétaire Sohane ZADIGUE-BAPTISTE et de deux assesseurs désignés par le Conseil Communautaire : Maxime BRIGHI et Samir LASSOUED.

Est candidat : Yannick BOËDEC.

Chaque Conseiller Communautaire a procédé au vote à scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 87

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 84

Majorité absolue :

Yannick BOËDEC : 83 voix

Marie-Christine CAVECCHI : 1 voix

Yannick BOËDEC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Président de la communauté d'agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans sa fonction.

Fait ce jour à Corneilles-en-Parisis.

Pour extrait conforme,

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »